

Imprimé de demande de renseignements

DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse du lieu de mise en place des équipements :

.....

Tél :

e-mail :

SOLUTION CHOISIE :

Veillez cocher la solution choisie :

| Subventions : | Montant de la subvention | Solution choisie |
|--|---------------------------------|-------------------------|
| Acquisition et installation d'une parabole avec une tête de réception ADSL en zone blanche | 150 € | |
| Acquisition et installation d'une parabole avec une tête de réception ADSL en zone grise | 100 € | |
| Ajout sur une parabole existante d'une tête de réception ADSL Personne résidant en zone blanche | 50 € | |
| Ajout sur une parabole existante d'une tête de réception ADSL Personne résidant en zone grise | 30 € | |

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR :

Pour déposer le dossier :

- D'un justificatif de propriété comme le relevé de propriété disponible en Mairie,
- De l'imprimé de demande de renseignements,
- Du devis de l'entreprise retenue pour effectuer les travaux.

Pour obtenir le paiement :

- La copie de la facture de l'entreprise ayant effectuée les travaux avec le cachet de l'entreprise et la date d'intervention,
- Votre relevé d'identité bancaire.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

- Le demandeur atteste résider en zone blanche,
- Le demandeur s'engage à faire effectuer l'installation par une entreprise spécialisée,
- Le demandeur reconnaît avoir reçu l'ensemble des autorisations nécessaires notamment de la part des éventuels propriétaires et/ou copropriétaires du lieu dans lequel seront effectués les aménagements.
- Le demandeur reconnaît que ce nouveau moyen de réception est attaché à l'immeuble sur lequel il est installé. Il constitue donc un immeuble par destination au sens des articles 522 et suivants du code civil. Le demandeur prend donc l'engagement en cas de vente de sa propriété de maintenir l'équipement sur son lieu d'installation.

La Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré se réserve la possibilité de demander le remboursement d'une subvention indûment octroyée en cas de fausse déclaration du demandeur et ce dans un délai de 3 ans après le paiement.

Pour être examiné, tout dossier devra être déposé avant le 31 décembre 2011. Le paiement de la subvention pourra intervenir ultérieurement.

Le règlement complet est disponible sur simple demande.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement,

Fait à

Le

Le demandeur,

(Signature obligatoire)